

Coronavirus

| EN DIRECT | NOS ARTICLES | CONSEILS PRATIQUES | SOLIDARITÉ | LETTRES AUX AÎNÉS

🕒 28.04.2020, 12:00

Canton de Neuchâtel: premier semestre décisif pour les élèves de 11e année

PREMIUM



L'entrée du CPLN (Centre professionnel du Littoral neuchâtelois), à Neuchâtel. Muriel Antille

PAR PASCAL HOFER

ÉCOLE Si les notes obtenues lors du premier semestre sont conformes aux exigences, l'inscription des élèves de 11e année dans une école neuchâteloise du niveau postobligatoire sera validée.

Bonne nouvelle pour les élèves de 11e année qui se sont déjà inscrits dans une école neuchâteloise du niveau postobligatoire: si les notes obtenues lors du premier semestre 2019-2020 sont conformes aux exigences requises, leur inscription est d'ores et déjà validée. Et cela quelles que soient, donc, les notes qu'ils récolteront d'ici à la fin de l'année scolaire.

L'information figure dans un courrier adressé par la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti aux élèves de 11e année et à leurs parents. On lit que «la décision d'admission se basera uniquement sur les résultats du premier semestre (...). Aussi, si vous avez déposé en mars dernier une inscription pour suivre l'une de ces formations et que votre dossier a été retenu sur la base de l'analyse du bulletin semestriel (...), vous pourrez débiter la formation choisie en août prochain. Les écoles du postobligatoire auprès desquelles vous vous êtes inscrit(e)s vous confirmeront personnellement votre admission définitive dans les prochaines semaines.»

Maintenir l'effort

Les écoles en question sont celles qui délivrent les CFC (certificat fédéral de capacité en école à plein temps), ainsi que les différents types de maturités (professionnelle, spécialisée ou gymnasiale) et les certificats de culture générale.

Le bulletin de fin de 11e année fera état, lui, de tous les résultats obtenus durant l'année scolaire. «Nous comptons sur vous, chère et cher élève, pour ne pas relâcher vos efforts pendant ces dernières semaines d'école», conclut la ministre de l'Education.